



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection

Question écrite n° 59718

Texte de la question

M. Jacques Fleury attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les inquiétudes des associations sportives face aux problèmes liés à une trop forte concentration de dérivés chlorés dans l'air des piscines. Plusieurs enquêtes, notamment diligentées par l'INRS à la demande de la Fédération nationale des métiers de la natation et du sport, ont révélé les répercussions graves de ce phénomène sur la santé des maîtres-nageurs sauveteurs (MNS). Par ailleurs, il a été démontré que des enfants qui fréquentaient les piscines traitées au chlore ont développé de manière significative des maladies respiratoires (bronchite, asthme...). En conséquence, il souhaite savoir s'il entend modifier la réglementation relative au traitement de l'eau et de l'air des piscines permettant ainsi de préserver la santé tant des MNS et des personnels travaillant dans ces établissements que des nageurs.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Fleury](#)

Circonscription : Somme (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59718

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 avril 2001, page 2062